



un huissier a t il le droit?

Par **maritotoche**, le **03/04/2012** à **17:59**

Bonjour, je viens de recevoir un avis favorable de la Banque de France ou j avais deposer un dossier de surendettement car depuis plus d un an je suis en maladie et je ne pouvais plus payer mes credits, par contre je voulais savoir si un huissier peut continue a prendre de l argent sur mon compte en banque et ceci pour une dette au penal ou je dois verser 5000 euros a mon adversaire, j ai ete condamne a 6 mois de prison avec sursis ,plus a lui verser ces 5000 euros, d ou ma question,malqres mon dossier en Banque de France cet huissier a t il toujours le droit de me prendre de l argent comme il veut, merci de m eclairer car je suis perdue.